Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215601337-20251209-2025_12_04-DE

COMMUNE DE MISSIRIAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq le **9 DECEMBRE** à 20 heures les membres du Conseil Municipal de MISSIRIAC se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, Christelle MARCY, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122 du Code Général des Collectivités Locales.

Date de convocation : 3 décembre 2025

Etaient présents : MARCY Christelle, COURTEL Isabelle, CARDIN Samuel, TEXIER Véronique, ROUGIÉ Alexandre, TOUZE Isabelle, LE CALLOCH Franck, Thierry LAMART, TOUZE Annie, ANGEE LE FLOCH Virginie, JOSSET Régis, SOMME Nicolas

Absentes donnant pouvoir : 1 – Diane KERRAND THERY donnant pouvoir à Alexandre ROUGIÉ
2 – Anne-Franck MAILLARD donnant pouvoir à Annie TOUZE

Virginie ANGEE LE FLOCH a été élu (e) secrétaire

N° 2025 - 12 – 04

OBJET : Renouvellement du contrat de maintenance à la bibliothèque 2026 – 2030 - « Décalog »

Madame le Maire indique que le contrat de maintenance à la bibliothèque doit être renouvelé avec la société Décalog. Le présent contrat prendra effet au 1er janvier 2026 et son échéance le 31 décembre 2030. Le coût de la prestation s'élève à 780,34 € TTC. Les prix seront révisés annuellement en fonction de l'évolution de l'indice « Syntec ».

Après avoir délibéré, le Conseil municipal,

- **renouvelle le contrat de maintenance**
- **autorise le Maire à signer le contrat**

Pour copie certifiée conforme
Le Maire,
Christelle MARCY

